

Monsanto Canada
Fiche de sécurité
Produit Commercial

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIÉTÉ

1.1. Identification du produit

Vision® Herbicide Sylvicole

1.1.1. Dénomination chimique

Non applicable.

1.1.2. Synonymes

Néant.

1.1.3. No. Homologation PCP

19899

1.2. Utilisation du produit

Herbicide

1.3. Société

Monsanto Canada, 900 - One Research Road, Winnipeg, MB, R3T 6E3

Téléphone: 204-985-1000 or 800-667-4944, **Fax/Télécopieur:** 204-488-9599

Adresse électronique: safety.datasheet@monsanto.com

1.4. Numéros d'urgence

EN CAS D'URGENCE D'ORDRE CHIMIQUE, DE DÉVERSEMENT, D'INCENDIE, D' EXPOSITION OU D'ACCIDENT, APPELER CANUTEC - Jour et Nuit: 613-996-6666 (appels à frais virés acceptés) ou MONSANTO: 314-694-4000 (appels à frais virés acceptés).

APPEL MEDICAL D'URGENCE - Jour et Nuit: +1 (314) 694-4000 (appels en PCV acceptés).

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification

Classification d'après le règlement des produits dangereux, 2015, système d'information de matières dangereuses.

Toxicité aiguë, inhalation - Catégorie 4

2.2. Éléments d'étiquetage

Symbole de danger



Mention d'avertissement

ATTENTION!

Mention de danger

H332 Nocif par inhalation.

Conseils de prudence/prévention

P261 Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/ aérosols.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P304+340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

2.3. Autres dangers

Non applicable.

2.4. Aspect et odeur (couleur/forme/odeur)

Ambre-brun pâle /Liquide, (visqueux) / Légère

Voir la section 11 pour toute information toxicologique et la section 12 pour toute information écologique.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substance: Non applicable.

3.2. Mélange: Oui.

Composition/informations sur les composants

Composants	No. CAS	Concentration
Sel d'isopropylamine de glyphosate	38641-94-0	41.0000 %
Autres ingrédients		59.0000 %

L'identité chimique exacte et/ou la gamme de concentration du produit reste une donnée confidentielle appartenant à la société Monsanto.

Principe actif

Sel d'isopropylamine de N-(phosphonométhyl)glycine; {Sel d'isopropylamine de glyphosate}

4. PREMIERS SECOURS

Utiliser la protection individuelle recommandée dans la section 8.

4.1. Description des premiers secours

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

4.1.1. Contact avec les yeux

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

4.1.2. Contact avec la peau

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

4.1.3. Inhalation

En cas d'inhalation, transporter la personne à l'air libre. Si la personne ne respire pas, appeler le numéro d'urgence ou une ambulance, puis effectuer une respiration artificielle, de préférence du bouche à bouche, si c'est possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

4.1.4. Ingestion

Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.2.1. Effets possibles sur la santé

Voies d'exposition probables: Contact avec la peau, contact avec les yeux, ingestion, inhalation

Contact avec les yeux, court terme: Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

Contact avec la peau, court terme: Risque d'irritation de la peau.

Inhalation, court terme: Nocif par inhalation.

Prise unique: Nocif en cas d'ingestion.

4.2.2. Problèmes de santé aggravés par l'exposition:

Néant.

4.3. Indications des éventuels soins médicaux et traitements particuliers nécessaires

4.3.1. Recommandations pour les médecins

Ce produit n'est pas un inhibiteur de la cholinestérase.

4.3.2. Antidote

Un traitement à l'atropine et aux oximes n'est pas indiqué.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

5.1.1. Recommandé: Eau, Mousse, Poudre sèche, Dioxyde de carbone (CO₂)

5.2. Dangers particuliers

5.2.1. Risques inhabituels d'incendie et d'explosion

Néant. Utiliser le moins d'eau possible afin d'éviter toute contamination de l'environnement.

Précautions pour l'environnement: voir section 6.

5.2.2. Produits de combustion dangereux

Monoxyde de carbone (CO), Oxydes de phosphore (P_xO_y), oxydes d'azote (NO_x)

5.3. Recommandations aux pompiers

Appareil respiratoire autonome. L'équipement doit être minutieusement décontaminé après utilisation.

5.4. Point éclair

Aucun point éclair.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles

Référez-vous à la section 7 pour les conseils d'utilisation et à la section 8 pour les consignes de sécurité personnelle.

6.2. Précautions pour l'environnement

PETITES QUANTITÉS: Peu de danger pour l'environnement. GRANDES QUANTITÉS: Réduire la dispersion au minimum. Éviter la contamination des égouts, des canalisations, des fossés et des cours d'eau.

6.3. Méthodes de nettoyage

Absorber avec de la terre, du sable ou des matières absorbantes. Balayer, écoper ou aspirer pour éliminer. Creuser le sol fortement contaminé. Rassembler dans des conteneurs pour l'élimination. Voir la section 7 pour les types de conteneurs. Nettoyer la zone de déversement avec du détergent et de l'eau. Utiliser le moins d'eau possible afin d'éviter toute contamination de l'environnement.

Voir la section 13 pour l'élimination du produit déversé.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Suivre les bonnes pratiques industrielles en matière de propreté et d'hygiène personnelle. Éviter le contact avec les yeux. Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau. Éviter de respirer de la vapeur ou de la brume. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement les mains après manipulation ou contact. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Nettoyer minutieusement l'équipement après utilisation. Ne pas contaminer les égouts, les canalisations et les cours d'eau avec l'eau de rinçage de l'équipement. Se référer à la section 13 de la fiche de données de sécurité pour l'élimination de l'eau de rinçage.

Les conteneurs vidés contiennent encore de la vapeur et des résidus du produit. **APPLIQUER LES RECOMMANDATIONS SUR L'ÉTIQUETTE MÊME APRÈS AVOIR VIDÉ LE CONTENEUR.**

7.2. Conditions d'un stockage sécurisé, incluant toute éventuelle incompatibilité.

Matériaux compatibles pour l'entreposage: acier inoxydable, Aluminium, fibre de verre, plastique, parois intérieures en verre

Matériaux incompatibles pour l'entreposage: acier galvanisé, acier doux non revêtu, voir section 10.

Température minimale d'entreposage: -15 °C

Température maximale d'entreposage: 50 °C

Conserver hors de la portée des enfants. Et empêcher les personnes non autorisées d'y avoir accès.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais et bien ventilé. Une cristallisation partielle peut se produire lors de l'entreposage prolongé en-dessous de la température minimale d'entreposage. S'il gèle, le placer dans une pièce tiède et secouer souvent pour le remettre en solution. Durée minimale de conservation: 5 ans.

7.3. Usage final spécifique/Usages finaux spécifiques

Pesticide: Lire et suivre les instructions de l'étiquette

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition dans l'air

Composants	Directives d'Exposition
Sel d'isopropylamine de glyphosate	Aucune limite spécifique d'exposition professionnelle n'a été établie.
Autres ingrédients	Aucune limite spécifique d'exposition professionnelle n'a été établie.

8.2. Contrôles d'exposition

Contrôles techniques

Prévoir une fontaine oculaire à proximité des endroits où un contact avec les yeux peut se produire.

Protection des yeux:

En cas de risque de contact: Porter des lunettes protégeant des produits chimiques.

Protection de la peau:

En cas de contact répété ou prolongé: Porter des gants résistants aux produits chimiques.

Protection respiratoire:

Aucune consigne particulière si les recommandations d'utilisation sont respectées.

Si c'est conseillé, consulter le fabricant des équipements de protection individuelle afin de connaître le type d'équipement approprié pour une application donnée.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Ces données physiques sont des valeurs types basées sur le produit testé mais peuvent varier d'un échantillon à l'autre. Elles ne constituent ni une garantie d'analyse d'un échantillon ni les spécifications du produit.

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Couleur/gamme de couleurs:	Ambre - brun pâle
Forme:	Liquide, (visqueux)
Odeur:	Légère
Seuil olfactif:	Aucune donnée.
Changement d'état (fusion, ébullition...):	
Point de fusion:	Non disponible.
Point éclair:	Aucun point éclair.
Propriétés explosives:	Aucune donnée.
Auto-inflammabilité:	Aucune donnée.
Température de décomposition auto accélérée (TDAA):	Aucune donnée.
Propriétés oxydantes:	Aucune donnée.
Densité spécifique:	1.1716 20 °C / 15.6 °C
Pression de vapeur:	Non applicable.
Densité de vapeur:	Non applicable.
Viscosité dynamique:	Non applicable.
Viscosité cinématique:	Non disponible.
Densité:	Non disponible.
Solubilité:	Eau: Soluble
pH:	4.8
Coefficient de partage n-octanol/eau:	log Pow: -3.2 @ 25 °C (Glyphosate)

9.2 Autres informations

Taux d'évaporation:	Aucune donnée.
---------------------	----------------

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Réagit avec l'acier galvanisé ou l'acier doux non-revêtu en dégageant de l'hydrogène, gaz très inflammable susceptible d'exploser.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales de manipulation et d'entreposage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit avec l'acier galvanisé ou l'acier doux non-revêtu en dégageant de l'hydrogène, gaz très inflammable susceptible d'exploser.

10.4. Conditions à éviter

Néant

10.5. Matières incompatibles

Matériaux incompatibles pour l'entreposage: acier galvanisé, acier doux non revêtu, voir section 10.
Matériaux compatibles pour l'entreposage: voir section 7.2.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de combustion dangereux: voir section 5.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Cette section est réservée à l'usage des toxicologues et autres professionnels de la santé.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité orale aiguë: D'après les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité cutanée aiguë: D'après les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation: Catégorie 4

Irritation cutanée: D'après les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion des yeux/Irritation oculaire.: D'après les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation de la peau: D'après les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation des voies respiratoires: D'après les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité: D'après les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Carcinogénicité: D'après les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction / Développement: D'après les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible - exposition unique: D'après les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible- expositions répétées: D'après les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration: D'après les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets possibles sur la santé

Voies d'exposition probables: Contact avec la peau, contact avec les yeux, ingestion, inhalation

Contact avec les yeux, court terme: Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

Contact avec la peau, court terme: Risque d'irritation de la peau.

Inhalation, court terme: Nocif par inhalation.
Prise unique: Nocif en cas d'ingestion.
Problèmes de santé aggravés par l'exposition: Néant.

Si disponible, les données obtenues sur des produits similaires et/ou sur les composants sont résumées ci-dessous.

Formulation similaire

Irritation cutanée

Lapin, 6 animaux, Test OCDE 404:

Rougeur, valeur moyenne du score UE: 0.0
Gonflement, valeur moyenne du score UE: 0.0
Nombre de jours nécessaires à la guérison: 1
Autres effets: néant
Irritation de la peau trop légère pour faire l'objet d'une classification.
Essentiellement non irritant.

Irritation oculaire

Lapin, 6 animaux, test OCDE 405:

Rougeur de la conjonctive, valeur moyenne du score UE: 1.94
Gonflement de la conjonctive, valeur moyenne du score UE: 1.11
Opacité de la cornée, valeur moyenne du score UE: 0.0
Lésions de l'iris, valeur moyenne du score UE: 0.11
Nombre de jours nécessaires à la guérison: 10
Irritation des yeux trop légère pour faire l'objet d'une classification.
Irritation modérée.

Sensibilisation de la peau

Cobaye, teste de Buehler 3-induction:

Incidence positive: 0 %
Négatif.

N-(phosphonométhyl)glycine; {glyphosate}

Génotoxicité

Non génotoxique.

Carcinogénicité

Non carcinogène chez les rats ou les souris.

Toxicité pour la reproduction / Développement

Effets sur le développement chez les rats et les lapins seulement en présence de toxicité maternelle significative. Effets sur la reproduction chez les rats seulement en présence de toxicité maternelle significative.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Cette section est réservée à l'usage des écotoxicologues et autres spécialistes de l'environnement.

Si disponible, les données obtenues sur des produits similaires et/ou sur les composants sont résumées ci-dessous.

12.1 Toxicité

Aucune donnée.

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune donnée.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Se référer à la section 9 pour les données sur les coefficients de partage.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée.

12.5 Résultats des évaluations de PBT et vPvB

Aucune donnée.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune donnée.

12.7 Information additionnelle

Si disponible, les données obtenues sur des produits similaires et/ou sur les composants sont résumées ci-dessous.

Formulation similaire

Toxicité aquatique, poissons

Crapet arlequin (*Lepomis macrochirus*):

Toxicité aiguë, 96 heures, flux continu, CL50: 5.8 mg/L

Truite arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*):

Toxicité aiguë, 96 heures, flux continu, CL50: 8.2 mg/L

Toxicité aquatique, invertébrés

Daphnie (*Daphnia magna*):

Toxicité aiguë, 48 heures, statique, CE50: 11 mg/L

Toxicité aquatique, algues/plantes aquatiques

Algue verte (*Selenastrum capricornutum*):

Toxicité aiguë, 96 heures, statique, CE50: 2.6 mg/L

Toxicité pour les arthropodes

Abeille commune (*Apis mellifera*):

Oral, 48 heures, DL50: > 395 µg/abeille

Abeille commune (*Apis mellifera*):

Contact, 48 heures, DL50: > 338 µg/abeille

Toxicité pour les organismes du sol, invertébrés

Ver de terre (*Eisenia foetida*):

Toxicité aiguë, 14 jours, CL50: > 5,000 mg/kg de sol sec

N-(phosphonométhyl)glycine: {glyphosate}

Toxicité aviaire

Colin de Virginie (*Colinus virginianus*):

Toxicité orale aiguë, dose unique, DL50: > 3,851 mg/kg de poids corporel

Bioaccumulation

Crapet arlequin (*Lepomis macrochirus*):

Poisson entier: FBC: < 1

Aucune bioaccumulation significative n'est à prévoir.

Dissipation

Sol, champs:

Demi-vie: 2 - 174 jours

Koc: 884 - 60,000 L/kg

Se lie fortement au sol.

Eau, aérobique:

Demi-vie: < 7 jours

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

13.1.1. Produit

Le produit en surplus peut être éliminé en suivant les instructions de l'étiquette. Eviter la contamination des égouts, des canalisations, des fossés et des cours d'eau. Recycler si les installations/l'équipement appropriés sont disponibles. Brûler dans un incinérateur approprié.

Appliquer toutes les réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

13.1.2. Conteneur

Voir l'étiquette du conteneur pour les informations relatives à l'élimination. Les conteneurs vidés contiennent encore de la vapeur et des résidus du produit. Respecter toutes les consignes de sécurité jusqu'au nettoyage, au recyclage ou à la destruction du conteneur. Vider complètement les emballages. Rincer les conteneurs vides trois fois ou à la pression. Les eaux de rinçage peuvent être éliminées par voies agricoles selon les instructions de l'étiquette. Recycler si les installations/l'équipement appropriés sont disponibles. NE PAS contaminer l'eau lors de l'élimination des eaux de rinçage. S'assurer que les emballages ne peuvent pas être réutilisés. Appliquer toutes les réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

Référez-vous à la section 7 pour les conseils d'utilisation et à la section 8 pour les consignes de sécurité personnelle.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les données reprises dans cette section servent uniquement d'information. Prière de suivre les réglementations appropriées afin de classer correctement votre cargaison pour le transport.

Transport of Dangerous Goods Regulations (TDG)

- 14.1 **No. UN:** Non applicable.
- 14.2 **Nom d'expédition (Nom technique si nécessaire):** Non applicable.
- 14.3 **Classe de danger pour le transport:** Non applicable.
- 14.4 **Groupe d'emballage:** Non applicable.
- 14.5 **Dangers pour l'environnement:** Non applicable.
- 14.6 **Précautions particulières pour l'utilisateur:** Non applicable.

IMO

- 14.1 **No. UN:** Non applicable.
- 14.2 **Nom d'expédition (Nom technique si nécessaire):** Non applicable.
- 14.3 **Classe de danger pour le transport:** Non applicable.
- 14.4 **Groupe d'emballage:** Non applicable.
- 14.5 **Dangers pour l'environnement:** Non applicable.
- 14.6 **Précautions particulières pour l'utilisateur:** Non applicable.
- 14.7 **Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au code IBC.:**
Non applicable.

IATA/ICAO

- 14.1 **No. UN:** Non applicable.
- 14.2 **Nom d'expédition (Nom technique si nécessaire):** Non applicable.
- 14.3 **Classe de danger pour le transport:** Non applicable.
- 14.4 **Groupe d'emballage:** Non applicable.
- 14.5 **Dangers pour l'environnement:** Non applicable.
- 14.6 **Précautions particulières pour l'utilisateur:** Non applicable.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire, Loi sur les produits antiparasitaires [ARLA L'ARLA]

PCPA enregistré.

Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire.

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujéti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Vous trouverez ci-dessous les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette d'un produit antiparasitaire :

ATTENTION!
IRRITANT
PEUT CAUSER DE L'IRRITATION AUX YEUX
DANGEREUX EN CAS D'INGESTION

Des exigences environnementales spécifiques au Canada pour la manipulation, l'utilisation et l'élimination de ce produit antiparasitaire sont indiquées sur l'étiquette.

16. AUTRES INFORMATIONS

L'information présentée ici n'est pas nécessairement exhaustive mais représente des données pertinentes et fiables. Appliquer toutes les réglementations locales/régionales/nationales/internationales. Prière de contacter le fournisseur pour obtenir de plus amples informations.

-

	Health	Fire	Reactivity	Additional Markings/Personal Protective Equipment
NFPA	1	1	1	

Dénomination complète des acronymes les plus utilisés: FBC (Facteur de Bioconcentration), DBO (Demande Biochimique en Oxygène), DCO (Demande Chimique en Oxygène), CE50 (Concentration d'Effet 50%), DE50 (Dose d'Effet 50%), I.M. (Intramusculaire), I.P. (Intrapéritonéal), I.V. (Intraveineux), Koc (Coefficient d'adsorption au sol), CL50 (Concentration Létale 50%), DL50 (Dose Létale 50%), DLmin (Dose létale min.), LEI (Limite d'Explosion Inférieure), CMENO (Concentration Minimale produisant un Effet Nocif Observable), DMENO (Dose Minimale produisant un Effet Nocif Observable), CMEO (Concentration Minimale produisant un Effet Observable), DMEO (Dose Minimale produisant un Effet Observable), LEM (Limite d'Exposition Maximale), DMT (Dose Maximale Tolérée), CSEAO (Concentration Sans Effet Adverse Observé), DSENO (Dose Sans Effet Nocif Observé), CSEO (Concentration Sans Effet Observable), DSEO (Dose Sans Effet Observable), LEP (Limite d'Exposition Professionnelle), LE (Limite d'Exposition), PII (Index d'Irritation Primaire), Pow (Coefficient de partition n-octanol/eau), S.C. (Sous-Cutané), LECT (Limite d'Exposition à Court Terme), TLV-C (Limite d'Exposition-Plafond), TLV-TWA (Limite d'Exposition-Moyenne rectifiée par rapport au temps), LSE (Limite Supérieure d'Explosion)

<p>Cette fiche de données de sécurité (MSDS) diffère de l'ETIQUETTE DU PRODUIT APPROUVEE PAR la Réglementation sur la gestion des pesticides (PMRA) dans ses objectifs, et NE REMPLACE NI NE MODIFIE CETTE DERNIERE (attachée et accompagnant le conteneur du produit). Cet MSDS fournit d'importantes informations sur la santé, la sécurité et l'environnement aux employeurs, employés, personnes intervenant en cas d'urgence et personnes manipulant de grandes quantités de produit dans des activités qui diffèrent généralement de l'utilisation même du produit, alors que l'étiquette fournit des informations spécifiques sur l'utilisation normale du produit. L'utilisation, l'entreposage et l'élimination des pesticides sont réglementés par la législation provinciale et</p>
--

l'étiquette du produit , qui fournit toutes les informations nécessaires et appropriées sur les précautions à suivre, l'utilisation, l'entreposage et l'élimination. Tout pesticide ne portant pas l'étiquette approuvée par la PMRA représente à nos yeux une violation de la loi fédérale.

La société MONSANTO ou n'importe quelle de ses filiales ne garantit ni la complétude ni l'exactitude des informations et recommandations présentées ici (et ci-après dénommées "informations") même si celles-ci sont établies de bonne foi et supposées justes à la date citée. Ces informations sont fournies à la condition que les destinataires déterminent eux-mêmes si elles conviennent à l'usage souhaité. La société MONSANTO ou n'importe quelle de ses filiales ne pourra en aucun cas être rendue responsable de quelque dommage que ce soit qui résulterait de l'utilisation des informations ou de toute action basée sur ces informations. AUCUNE DÉCLARATION NI GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, N'A ÉTÉ ÉTABLIE QUANT A LA COMMERCIALITÉ, L'APTITUDE POUR UNE UTILISATION SPÉCIFIQUE OU AUTRE DES INFORMATIONS OU DU PRODUIT AUXQUELLES IL SE RÉFÈRE.